

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

ANCRAGE TERRITORIAL ALIMENTATION - (N° 3280)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par
Mme Allain, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Au début de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Dans les »

les mots :

« À l'expiration d'un délai de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.